

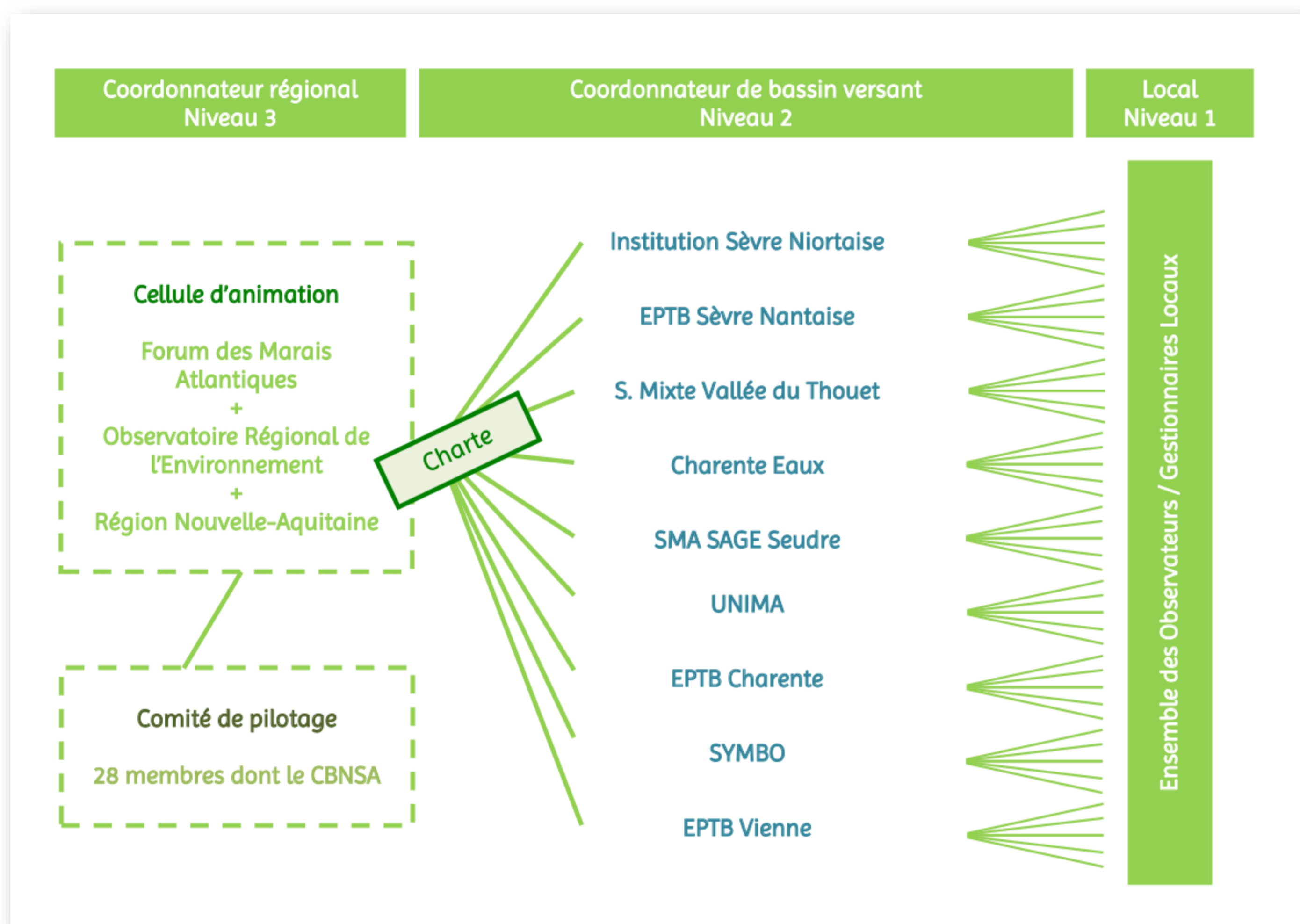
## Dispositif « Alerte – Détection précoce »

En 2008, à l'initiative de l'ex Région Poitou-Charentes, l'Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques (ORENVA) a été mis en place pour accompagner les gestionnaires locaux. L'objectif de cet observatoire est de **permettre une vision globale et de favoriser la gestion concertée à l'échelle des bassins versants**.

Pour améliorer les garanties de succès de gestion, il est préconisé la mise en place de mesures dès l'apparition d'une espèce exotique envahissante sur un nouveau site d'implantation : suivi renforcé ou intervention.

Des exemples de détection précoce, à partir de 2013 en Poitou-Charentes, ont initié au sein de l'ORENVA la définition de cette démarche d'« Alerte – Détection précoce ».

### Orenva : Un réseau structuré pour partager l'information

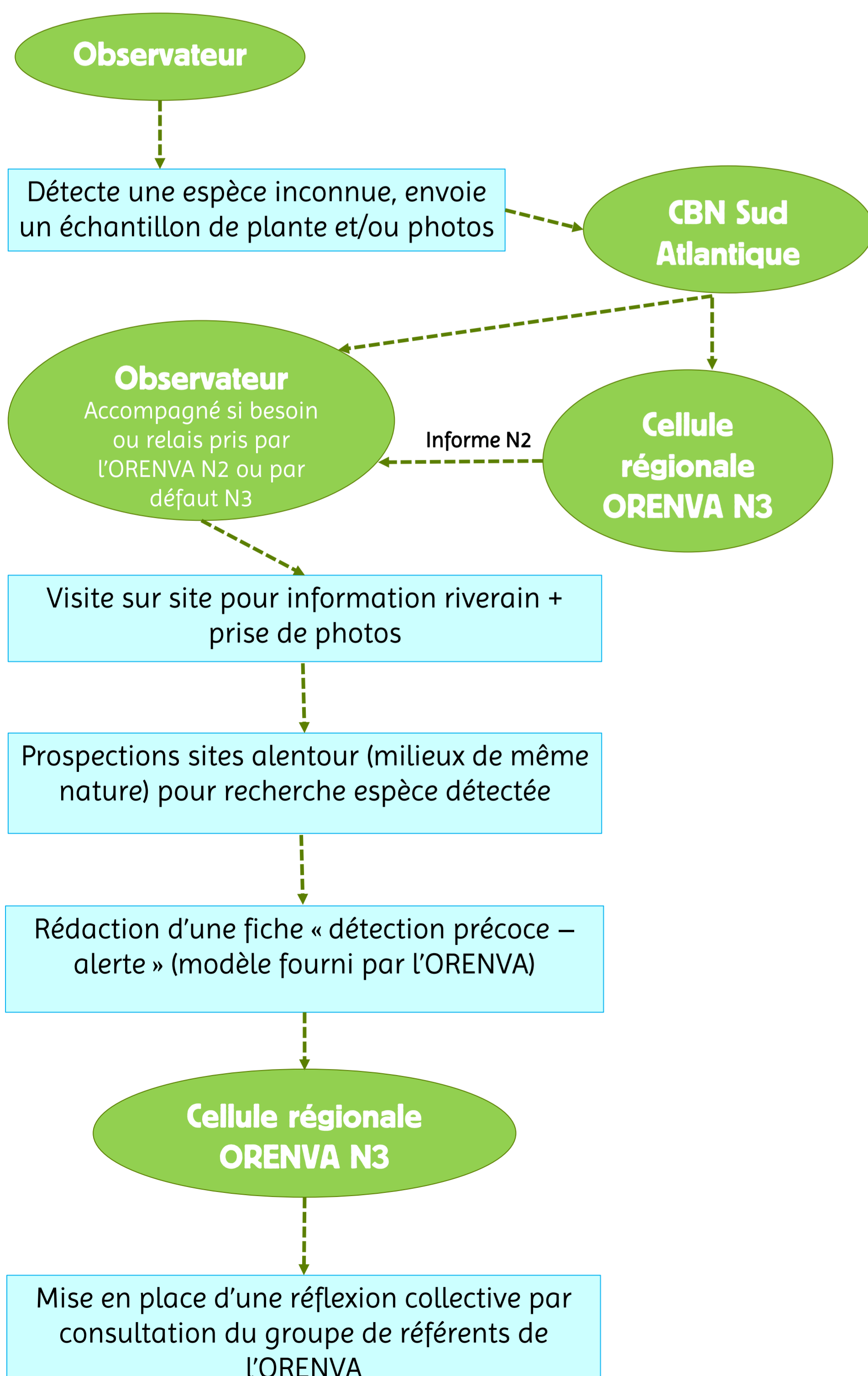


#### Clés de réussite :

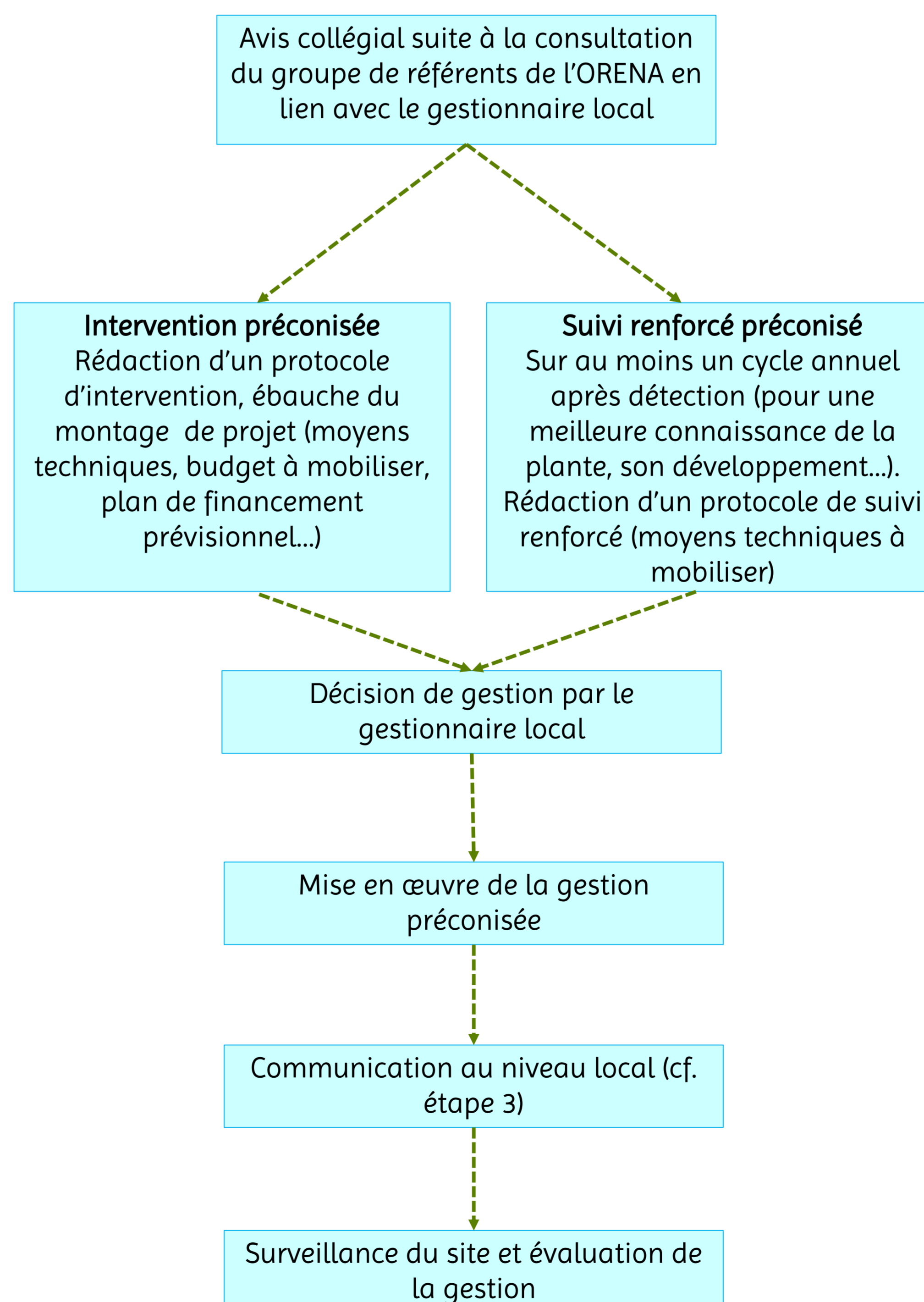
- un réseau fonctionnel qui permet de formuler une réponse rapide auprès des acteurs locaux;
- Formation à destination des gestionnaires sur la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes et plus particulièrement sur les émergentes.

### Une démarche en 3 temps

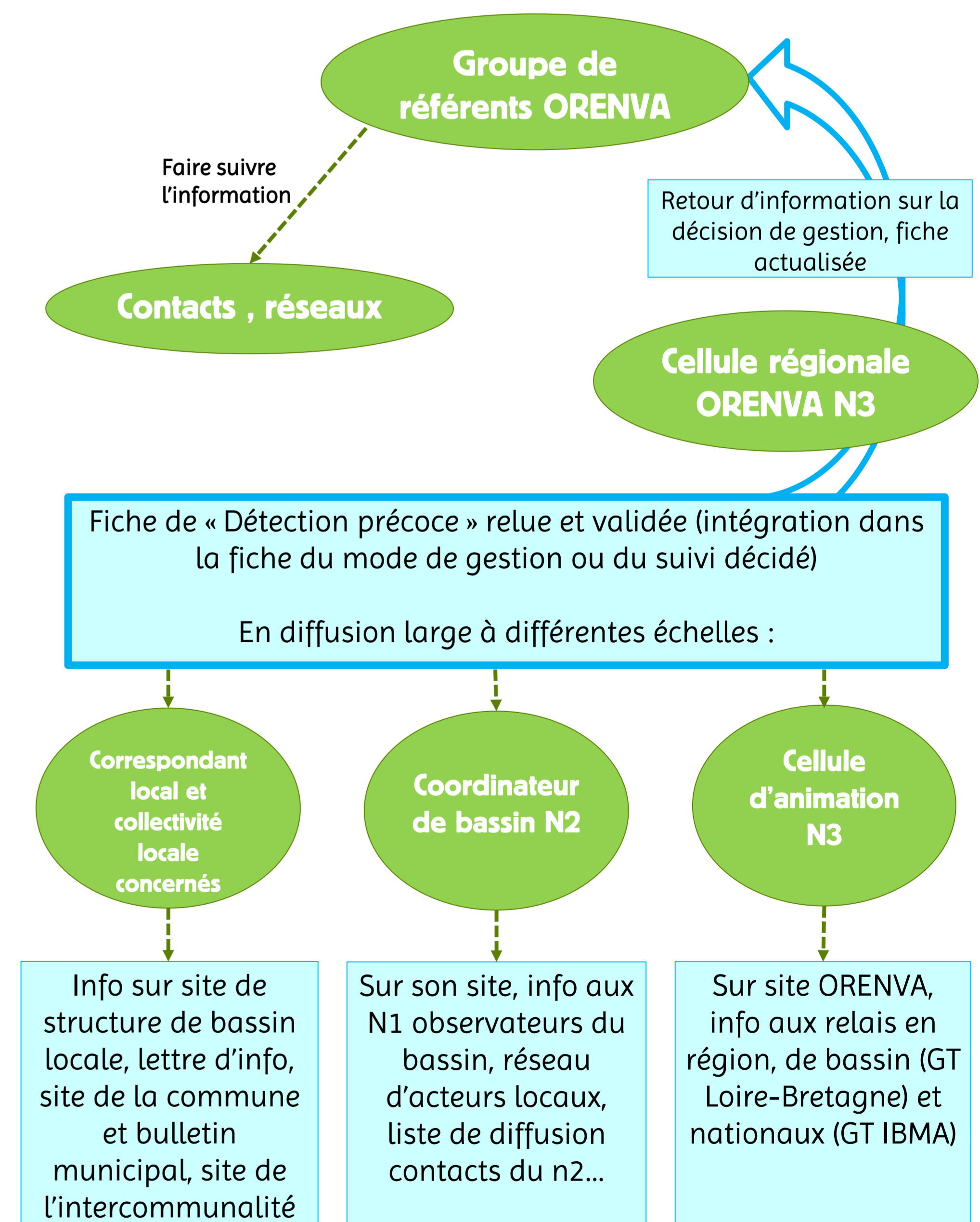
#### Etape 1 : Observation – Détection précoce



#### Etape 2 : Analyse des risques – choix du mode de gestion



#### Etape 3 : Diffusion de l'alerte



Quatre sites sont actuellement suivis suite à ce dispositif :

- ✓ Un site avec la présence *Cotula coronopifolia* à Charron (17), près de la Baie de l'Aiguillon
- ✓ Et trois sites concernés par la Crassule de Helms à Moncoutant (79), La Chapelle Bâton (79) et La Rochelle (17).